



Heures supplémentaires calculer au cumul et non au mois

Par rudy0107, le 01/09/2014 à 14:58

bonjour, je suis en cdi dans une petite entreprise qui emploie une vingtaine de personnes nous sommes au 35 heures et en faisons 40 en 3*8, mais si nous sommes en arrêt maladie ou si nous faisons un pont le mois suivant nous n'avons aucune heures supplémentaires payer, exemple: le mois juillet nous avons fait un pont(qui est compté comme congé payer) et aucun au mois de août 40 heures par semaines mais sur la fiche de paie du 01.08 au 31.08 aucune heures supplémentaires n'a été comptées car il y a eu 8 heures en moins du mois de juillet merci d'avance pour vos réponses

Par P.M., le 01/09/2014 à 16:08

Bonjour,

Les heures supplémentaires sont calculées à la semaine par dérogation éventuellement au mois lorsqu'elles sont régulièrement pratiquées...

Pour qu'il ait récupération d'un pont il faudrait que les Représentants du Personnel soient consultés et que les salariés en soient informés mais c'est en général par le travail d'un ou deux jours supplémentaires...